

Surveillance après commercialisation des moustiquaires imprégnées d'insecticide

Mise à jour Web :

Note d'information : Surveillance de la qualité des moustiquaires imprégnées d'insecticide

Date : 26 mars 2024

Les bénéficiaires principaux qui mettent en œuvre des subventions du Fonds mondial ayant une composante de lutte contre le paludisme peuvent maintenant se référer à cette [note d'information](#) (télécharger en [English](#) | [Español](#)) sur la surveillance après commercialisation des moustiquaires imprégnées d'insecticide (MII) le long de la chaîne d'approvisionnement.

Les processus et activités décrits dans cette note garantissent que les MII financées par les subventions du Fonds mondial répondent à des standards de qualité minimaux, ce qui facilite l'application des politiques et des exigences d'assurance qualité du Fonds mondial.

La note d'information vise les MII admissibles à l'achat avec des fonds de subvention, c'est-à-dire qui sont soit préqualifiées par le programme de préqualification de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) ou soit considérées comme acceptables par le Comité expert d'évaluation du Fonds mondial. La note décrit les éléments suivants :

- La portée du processus et des activités de surveillance après commercialisation.
- Les rôles et responsabilités des bénéficiaires principaux, des autorités nationales et des équipes du Fonds mondial.
- Le processus de surveillance après la commercialisation.
- D'autres considérations importantes pour les pays, comme la gestion des documents, la vérification de l'agent local du Fonds et l'établissement du budget.

Si vous avez des questions, veuillez contacter votre équipe de pays du Fonds mondial.